

Transports scolaires
Rentrée **2024-2025**



INFORMATION

Inscriptions du **2 mai au 19 juillet** pour les élèves habitant dans le département de l'Ain sur laregionvoustransporte.fr/scolaireain



NOUVEAUTÉ : pas de renouvellement automatique du dossier transport des élèves pour la rentrée.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Transports scolaires
Rentrée **2024-2025**

Vous devez inscrire votre enfant aux transports scolaires en vous connectant sur le site laregionvoustransporte.fr/scolaireain du 2 mai au 19 juillet 2024.

COMMENT RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ?

- Rendez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain, rubrique inscription et suivi de dossier.
- Créez votre compte transport (**obligatoire cette année même si votre enfant était inscrit les années précédentes**).
Pour accéder à cette nouvelle version, un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe vous seront demandés.
- Procédez à l'inscription de chacun de vos enfants (vous munir d'une photo de vos enfants en format numérique).
- Un mail de confirmation d'inscription vous sera transmis pour chacun de vos enfants.
- Suivez l'avancée des demandes d'inscription depuis votre compte.

SI VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS INTERNET

Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription papier disponible auprès de l'établissement scolaire.



À compter du **20 juillet**, une pénalité de retard de **30 euros** sera appliquée sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs.



Connectez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain, retrouvez toutes les informations utiles, les horaires des circuits et l'accès à l'inscription en ligne.

Contacts : transports01@auvergnerhonealpes.fr
Allo la Région vous transporte : 04 8000 7000

**NOUVEAUTE
RENTREE 2024**



L'Antenne de l'Ain souhaite vous informer sur les évolutions appliquées aux procédures d'inscription au transport scolaire des élèves, pour la rentrée 2024-2025.

Le site de l'inscription en ligne a notamment été entièrement modifié. L'accès reste identique mais les familles devront créer un « compte transport famille » avec un identifiant et un mot de passe personnalisés avant de créer la(les) demande(s) de transport de leur(s) enfant(s). Les identifiants actuels ne fonctionneront plus. Elles pourront suivre l'avancement du dossier sur ce compte, ajouter des pièces justificatives et procéder au paiement si nécessaire.

L'inscription au transport sera **obligatoire** pour **TOUS** les élèves domiciliés dans l'Ain et transportés par la Région, ayants-droit et non ayants-droit, même si l'élève était inscrit les années précédentes. **Il n'y aura plus de reconductions automatiques d'une année à l'autre, ni de validations des nouvelles inscriptions.**